



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne
MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Zone Artisanale, tranche Est, cession du lot n°1 à la SARL ARGIEME

POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition, faite par Monsieur Frédéric ARGIEME, gérant de la SARL ARGIEME, domiciliée à Ancône (Drôme), d'acquérir le lot numéro 1 de la tranche Est de la Zone Artisanale de Fontgrave, d'une superficie d'environ 2 674 m2 au prix de trente-cinq (35,00) euros hors taxes par mètre carré, soit environ 93 590 euros hors taxes.

L'acquéreur se propose de construire un bâtiment commercial-atelier de la Menuiserie ARGIEME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte de vendre à Monsieur Frédéric ARGIEME, gérant de la SARL ARGIEME le lot numéro 1 de la tranche Est de la Zone Artisanale de Fontgrave, pour une superficie d'environ 2 674 m2 au prix de trente-cinq (35,00) euros hors taxes par mètre carré, pour la construction d'un bâtiment commercial-atelier de la Menuiserie ARGIEME.

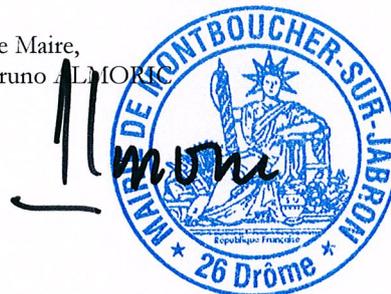
sous réserve que :

- o à compter de la date de la présente délibération la signature de l'acte authentique intervienne au plus tard trois mois après,
 - le conseil municipal autorise le Maire à prolonger une (1) fois ce délai sans pouvoir excéder trois (3) mois supplémentaires ou à décider de la caducité de l'engagement de vendre de la commune.
- o le début de la construction du ou des bâtiments prévus intervienne dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de la signature de l'acte.

- désigne Maître Philippe SOHIER, Notaire associé à Montélimar, pour dresser les actes à intervenir,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche nécessaire pour parvenir à cette vente et signer les actes.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 20 octobre 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne
MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Gravière, acquisition de terrains appartenant à Mme et M. TENET

POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'existence d'une ancienne gravière, sur le territoire communal, quartier Le Serre, qui a été exploitée pendant toute la durée de la construction de l'autoroute A7 mais qui a été abandonnée depuis.

Aujourd'hui cet ensemble, représentant environ 7,6 hectares, appartient à plusieurs propriétaires. La commune en possède environ 3,65 hectares.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de sécuriser cette gravière, devenue dangereuse au fil des années, sur sa totalité, et dans un deuxième temps, d'obtenir un loyer pour des réalisations de type environnemental comme par exemple un parc « photovoltaïque ».

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir au préalable les parcelles de terrains privées.

Les services de France Domaine consultés ont fixé la valeur vénale des biens à 2 000 euros/hectare. La surface totale des parcelles à acquérir serait d'environ 3ha 97a 91ca. Elles appartiennent notamment à :

- Madame et Monsieur Pierre TENET,
 - * ZB n°18 : environ 7a 60ca
 - * ZB n°19 : environ 74a 00ca

Les propriétaires, contactés, ont acceptés de vendre leurs parcelles aux prix et conditions fixées par les services de France Domaine soit 2 000 euros/hectare :

- Madame et Monsieur TENET,
 - o ZB n° 18 : environ 152 euros
 - o ZB n°19 : environ 1 480 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte d'acquérir les parcelles de terrains appartenant à Madame et Monsieur TENET susmentionnées au prix fixés par les services de France Domaine,
- désigne Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 20 octobre 2010.


Le Maire,
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne
MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

Objet : Gravière, acquisition de terrains appartenant à M. LAURIE

POUR : 18 CONTRE : - ABSTENTION(S) : -

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'existence d'une ancienne gravière, sur le territoire communal, quartier Le Serre, qui a été exploitée pendant toute la durée de la construction de l'autoroute A7 mais qui a été abandonnée depuis.

Aujourd'hui cet ensemble, représentant environ 7,6 hectares, appartient à plusieurs propriétaires. La commune en possède environ 3,65 hectares.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de sécuriser cette gravière, devenue dangereuse au fil des années, sur sa totalité, et dans un deuxième temps, d'obtenir un loyer pour des réalisations de type environnemental comme par exemple un parc « photovoltaïque ».

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir au préalable les parcelles de terrains privées.

Les services de France Domaine consultés ont fixé la valeur vénale des biens à 2 000 euros/hectare. La surface totale des parcelles à acquérir serait d'environ 3ha 97a 91ca. Elles appartiennent notamment à :

- Monsieur Jean-Claude LAURIE,
 - * ZB n°28 : environ 1ha 27a 70ca
 - * ZB n°592 : environ 1ha 66a 61ca

Le propriétaire, contacté, a proposé de céder gracieusement ses parcelles à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la cession à titre gratuit des parcelles susmentionnées appartenant à Monsieur LAURIE,
- désigne Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 20 octobre 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne

MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André

VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> Département/Commune ; avenant n°1 à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage ; aménagement du cheminement piétonnier sur l'Ouvrage Pont du Jabron
--

<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : - <u>ABSTENTION(S)</u> : -

<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, signée entre les parties le 3 juin 2010 (délibération du 25 mai 2010), par laquelle le département confie à la commune la maîtrise d'ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte les parties de l'opération « RD169 du PR5+200 au PR5+400 – aménagement du cheminement piétonnier et du passage à voie unique sur l'ouvrage du Jabron » qui lui incombent pour un coût prévisionnel de 31 000 euros TTC.

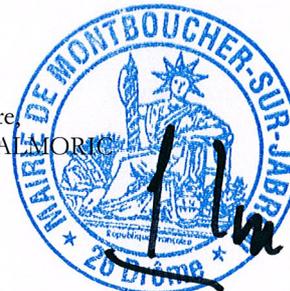
Suite à la consultation des entreprises concernant l'opération, il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention, le montant estimé des travaux à la charge du Département étant porté à 33 000 euros, soit une plus value de 2 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide,
 - o vu les modificatifs apportés dans la délibération de la Commission permanente du 20 septembre 2010 du département de la Drôme,
 - o vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, signée entre les parties le 3 juin 2010 (délibération du 25 mai 2010),
 - o vu le montant estimé des travaux à la charge du département porté de 31 000 euros TTC à 33 000 euros TTC, soit un avenant à la convention de 2 000 euros,
 - d'établir un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « RD169 du PR5+200 au PR5+400 – aménagement du cheminement piétonnier et du passage à voie unique sur l'ouvrage du Jabron ».
- autorise et désigne Monsieur le Maire pour signer l'avenant à établir.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 20 octobre 2010.

Le Maire
Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
 présents : 16
 votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne
 MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
 VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : budget principal, ouvertures de crédits
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : - <u>ABSTENTION(S)</u> : -
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2010, ayant été insuffisants pour donner suite à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage « aménagement du cheminement piétonnier sur l'ouvrage Pont du Jabron établie avec le département »,.

Il est donc nécessaire d'effectuer des virements de crédits comme suit :

DESIGNATION DES CREDITS		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2315	Installations, matériel et outillage techniques		17 591,00 euros
2314	Construction sur sol d'autrui		32 591,00 euros
1332	Amendes de Police	12 751,00 euros	
1313	Subvention d'équipement transférable ; département	32 591,00 euros	
10222	FCTVA	4 840,00 euros	
TOTAL EGAL		50 182,00 euros	50 182,00 euros

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
 Montboucher sur Jabron,
 le 20 octobre 2010.

Le Maire,
 Bruno ALMORIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du : 19 octobre 2010. Date de convocation : 13 octobre 2010. L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : VOISIN Frédéric mandat à : BALET Marie-Jeanne
MAROC Saïd mandat à : JOUFFRE André
VASSE Carole

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : budget principal, ouvertures et virements de crédits pour frais de cession et avenants C.L.S.H.
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : - <u>ABSTENTION(S)</u> : -
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2010, ayant été insuffisants pour donner suite aux :

- avenants aux Marchés de bases de l'extension du C.L.S.H.,
- transferts aux comptes de travaux de frais d'études

Il est donc nécessaire d'effectuer des ouvertures et des virements de crédits comme suit :

DESIGNATION DES CREDITS		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLE	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
2315 (frais d'études)	Installations, matériel et outillage techniques		9 277,00 euros
2313 (frais d'études)	Constructions		730,00 euros
2031 (frais d'étude)	Frais d'études	10 007,00 euros	
2313/922 (avenants)	Construction, opération C.L.S.H.		15 000 ,00 euros
2313/923 (avenants)	Construction, opération Cantine		- 15 000,00 euros
TOTAL EGAL		10 007,00 euros	10 007,00 euros

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Montboucher sur Jabron,
le 20 octobre 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Conseil Municipal du 19 octobre 2010.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

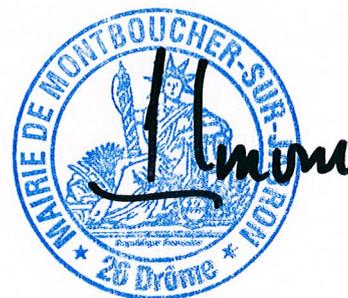
Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décisions des 19 octobre 2009, 15 décembre 2009 et du 24 août 2010. : avenants aux marchés de base « Extension du C.L.S.H. », tableau ci-joint
- 2) décision du 18 octobre 2010 : marché de travaux de stabilisation de la Chapelle Saint-Blaise. Prestataire A. GIRARD S.A.S. – Centre de Travaux – Allée Bernard Palissy – Valence. Montant du marché : 19 000,00 euros H.T. (22 724,00 euros TTC). Option en cas de désordres actifs : 9 461,00 euros H.T. (11 315,36 euros TTC).

Fait à la date sus indiqué et affiché le 20 octobre 2010.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Bruno ALMORIC



EXTENSION C.L.S.H.
TABLEAU RECAPITULATIF

N° des lots	Entreprises	montant marché de base H.T. avec options	avenant n°1 H.T.	objet avenant	avenant n°2 H.T.	objet avenant	Avenant n°3 H.T.	objet avenant	TOTAL nouveau marché H.T.
1 Gros œuvre	BATRI DIAZ	91 000,00 €							91 000,00 €
2 Enduits de Facades	MANENT FACADES	10 104,12 €	825,00 €	enduit façades					10 929,12 €
3 Charpente bois	PIERREFEU	4 895,85 €							4 895,85 €
4 Couverture Etanchéité	RANC	56 913,76 €	-825,00 €	reprise façade					56 088,76 €
5 Menuiseries PVC	ARGIEME	9 400,00 €							9 400,00 €
6 Menuiseries bois	ARGIEME	14 000,00 €							14 000,00 €
7 Cloisons, faux Plafonds	FOUILLER CHAUVIN	27 191,10 €							27 191,10 €
8 Peinture	VALRHÔNE	9 515,56 €							9 515,56 €
9 Serrurerie	VALETTE	13 757,50 €							13 757,50 €
10 Revets sols	CREA'BAIN	29 450,00 €	3 935,20 €	douches					33 385,20 €
11 Chauff PB VMC	REBOUL COTTE	58 060,49 €	-599,92 €	receveur douches	633,15 €	douches handicapés			58 093,72 €
12 Electricité	EDRELEC	28 465,80 €	406,00 €	sono, pts lumineux	356,00 €	ajout prises handicapés	397,00 €	mod éclairage sous auvent	29 624,80 €
13 VRD	AUDIGIER TP	87 037,10 €	13 140,18 €	réseau E pluviales	5 302,40 €	réseau EP	décal	espaces verts	105 479,68 €
14 Clôtures	DIRICKX ESPACE	4 149,00 €							4 149,00 €
MONTANT TOTAL		443 940,28 €	16 881,46 €		6 291,55 €		397,00 €		467 510,29 €



Almor

Fait à Montboucher sur Jabron, le 20 octobre 2010.

Le Maire,
Bruno ALMORIC